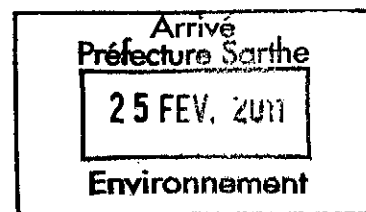


Préfecture de la Sarthe



Commune de Thoigné

**ENQUÊTE PUBLIQUE ICPE:E.A.R.L.AMBROIS Philippe
Réorganisation d'un élevage porcin et extension d'un élevage bovin avec mise à jour du
plan d'épandage
au lieudit « La Turellerie » sur la commune de THOIGNE.**

Rapport du Commissaire Enquêteur

Enquête publique : du mardi 11 janvier 2011 au vendredi 11 février 2011

Dossier E10000431 / 44 – Monsieur François Cléac'h, commissaire-enquêteur

1. Objet et organisation de l'Enquête publique

1.1. Objet de l'enquête:

- ◆ Le Tribunal Administratif de Nantes a désigné le 19 novembre 2010 (dossier:E10000431/44) M.François Cléac'h pour conduire l'enquête publique relative à une installation classée pour la protection de l'environnement , à savoir l'EARL Ambrois Philippe situé au lieudit »La Turrellerie » sur la commune de Thoigné.
- ◆ Il s'agit d'une demande d'autorisation préfectorale pour la réorganisation d'un élevage porcin et l'extension d'un élevage bovin avec aussi la mise à jour du plan d'épandage.
- ◆ Conformément à la loi, la Préfecture de la Sarthe, constatant que la DREAL des Pays de la Loire n'a pas donné de réponse à l'issue du délai de deux mois à la demande d'autorisation préfectorale présentée par L'EARL Ambrois, a donc considéré que ce dossier fait l'objet d'un avis tacite favorable d'évaluation environnementale.

1.2. Organisation de l'enquête:

- ◆ L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté préfectoral n°10-6281 du 09 décembre 2010 pour durer du mardi 11 janvier au vendredi 11 février 2011 soit pendant 32 jours.
- ◆ Les cinq permanences réglementaires du commissaire-enquêteur à la mairie de Thoigné ont été fixées aux dates et heures suivantes, en tenant compte des ouvertures de la mairie:

-le mardi 11 janvier 2011 de 9h à 12 h.
-le mardi 18 janvier 2011 de 9h à 12h.
-le samedi 29 janvier 2011 de 9h à 12h.
-le mardi 1er février 2011 de 9h à 12h.
-le vendredi 11 février 2011 de 9h à 12h.

- ◆ Ainsi un dossier et un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie de Thoigné pendant toute la durée de l'enquête du 11 janvier au 11 février 2011.
- ◆ En plus de Thoigné, la commune de Dangeul par le plan d'épandage est concernée par l'enquête ainsi que les trois communes de Courgains, Les Mées et René dont le territoire est touché par le périmètre de l'enquête.
- ◆ Dans chacune de ces quatre communes, un affichage en mairie est donc à effectuer et un dossier a été envoyé pour la délibération des Conseils Municipaux sur le projet.

2. Affichage et publicité

2.1. Annonces légales dans la presse:

En conformité avec la législation, l'avis d'enquête a été publié dans les deux quotidiens locaux, *Ouest-France* et *Le Maine Libre*, le mercredi 22 décembre 2010.

2. Affichage municipal:

Le contrôle de cet affichage effectué le lundi 10 janvier sur les lieux à « La Motte » (commune de Dangeul) et à « La Turellerie » (commune de Thoigné) ainsi que dans les cinq mairies concernées a permis de constater ce qui suit:

-affiches apposées sur les deux sites de »La Motte « et de « La Turellerie » à l'entrée des deux exploitations.

-affichage réalisé aussi aux entrées du bourg de Thoigné sur la RD menant à René et à Courgains.

-affiches présentes sur les panneaux extérieurs des mairies de Courgains, Les Mées et René, Thoigné et Dangeul avec en plus dans cette dernière commune deux autres affiches ,format A 3 et A2 sur l'ancienne mairie.

2.3.Remarque:

L'affichage municipal ainsi réalisé sur les lieux et en mairie me permet d'affirmer qu'il était difficile pour la population locale, dans ces communes essentiellement rurales, de ne pas être au courant du projet de l'EARL Ambrois.

3 Examen du dossier:

3.1.Composition:

-Reçu le jeudi 25 novembre, le dossier est constitué d'un seul et gros document de 101 pages réalisé en juillet 2010 par la société « Porc Armor « sise aux »Portes de Bretagne « à Etreilles en Ille-et-Vilaine.

-Il comprend les éléments réglementaires nécessaires à une telle enquête , à savoir: la demande d'autorisation, un résumé non technique de 3 pages, la présentation de l'exploitation et de son environnement(34pages), une étude d'impact avec les mesures compensatoires envisagées(28pages), une justification des choix retenus ainsi qu'une étude des dangers(36 pages) et une estimation financière.

-En outre, 9 annexes variées (documentation administrative, l'exploitation et son environnement des analyses: eau et terre, valorisation des effluents , suivi sanitaire, textes de réglementation etc...) de 135 pages complètent ce dossier.

3.2.Remarques:

Le dossier est dense , complet et détaillé; il comporte tous renseignements et documents utiles pour une telle enquête .

- ◆ Sa consultation n'est cependant pas très aisée pour les intervenants d'une telle enquête publique et la présence d'un résumé non technique présenté dans un opuscule séparé me semblerait fort utile pour ce genre d'enquête.
- ◆ Je pense également que ce dossier aurait pu être davantage contracté et il eût été aussi préférable de ne pas trop le surcharger d'annexes fort longues et dont l'utilité ne me semble pas évidente.

4-Présentation du projet:

- ◆ La demande de l'EARL Ambrois du 15 juin 2010 porte **sur trois éléments:**
 - le **transfert d'un élevage porcin de 450 porcs** d'engraissement du lieudit «La Motte» à Dangeul vers le siège de l'EARL à « La Turellerie » à Thoigné où existe déjà un atelier de 450 porcs à l'engrais sur caillebotis.
 - l'**augmentation de 60 têtes d'un élevage bovin** en engraissement à « La Turellerie » soit un total de 120 bovins à l'engrais.
 - l'**actualisation du plan d'épandage** qui s'étend sur les deux communes de Dangeul et de Thoigné.
- ◆ **Le projet définitif** concerne donc un élevage porcin de 900 porcs et de 120 taurillons à l'engrais soit une production de 2700 porcs charcutiers et de 60 taurillons par an.
- ◆ **Il nécessitera trois extensions de bâtiments à « La Turellerie »**, à savoir un atelier porcin (29,60mx13,70m) de 450 places jouxtant l'actuelle porcherie, un prolongement(30,20mx9,90m) de l'étable existante d'une capacité de 60 places de bovins et l'extension (20,20mx10m) d'un hangar de stockage de céréales.
- ◆ Les élevages de l'EARL Ambrois ont **relevé jusqu'à maintenant de la procédure de déclaration** (cf.trois récépissés de déclaration en date du 25 mars 2008 pour les bovins et les deux porcheries).
- ◆ **L'EARL Ambrois est aussi une exploitation de polyculture à dominante céréalière** :41,7 ha de blé,52,3ha de maïs grain,27,5ha de blé/seigle(triticales),3,9ha de prairie permanente soit une superficie de 125,4 ha de SAU.Les productions sont en grande partie utilisées et valorisées dans l'alimentation des bovins et des porcs.
- ◆ **Le site du projet au lieudit « La Turellerie »** se situe à 1,4 km environ au sud-ouest du bourg de Thoigné, petite commune rurale vouée à l'agriculture (14 exploitations générant 22 emplois) de 164 habitants du canton de Marolles-les-Braults, située à environ 38 km au nord du Mans et soumise, à défaut de PLU, au règlement national d'urbanisme basé sur une constructibilité limitée préservant heureusement le mitage de la campagne.

- ◆ **Le secteur est peu habité** mais cependant trois habitations sont situées à environ 230-250 m du site et au sud-est, au lieudit « Les Vignes », se trouve, à environ 300m, une location de chambres d'hôtes. Il faut aussi noter la présence d'un site classé aux monuments historiques, « le Prieuré de Mayanne », situé à 100 m du site ancien de « La Motte » à Dangeul d'où sera transféré l'atelier porcin.

- ◆ **Si le secteur ne comporte pas à proximité de ZNIEFF ou de zone Natura 2000**, il faut cependant noter que les terres d'épandage des élevages sont situées sur les bassins versants des ruisseaux « La Gandelée » et « L'Orthon », où les eaux superficielles sont de mauvaise qualité au niveau des nitrates.

- ◆ **Quant aux eaux souterraines**, la montée progressive de leur teneur en nitrates (de 50mg/l en 1997 à 67/68mg/l en 2009 au captage des « Moutonnières » à Rouessé-Fontaine; de 49/50mg/l en 1992 à 66/67 mg/l en 2009 au captage de « La Fleurière » à Saint-Rémy-des-Monts; de 77/80mg/l en 1991/92 à 96/97mg/l en passant par 104/105mg/l en 2000/2001 au captage de « La Fontaine Bleue » à Saosnes) reste très inquiétante et dénote une dégradation importante de la qualité des eaux sur toute la zone.

- ◆ Il n'est donc pas étonnant que la quasi-totalité de la région de Mamers et notamment le canton de Marolles-les-Braults aient été placés **en zone vulnérable afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et fassent l'objet d'un quatrième programme d'actions à mettre en oeuvre édictées par l'arrêté préfectoral n°09-3701 du 28 juillet 2009.**

- ◆ **Le plan d'épandage**, qui ne subit aucune modification de superficie, est constitué par les terres de l'EARL et s'étend sur deux communes: Dangeul et Thoigné. Les terres à épandre sont de bonne aptitude (119,6 ha en classe 2 et 6,75 en classe 1 pour une SAU de 126,35 ha) soit une surface épandable (SPE) de 117,51ha en enlevant 8,84 ha d'exclusions réglementaires.

V-Déroulement de l'enquête:

A-ACTIONS EFFECTUEES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE :

DATE ET LIEU	OBJET	OBSERVATIONS
Vendredi 19 novembre 2010	Désignation par le TA (n°10000431/44)	
Lundi 29 novembre 2010	Téléphone à la mairie et courrier internet à Thoigné	
Mardi 30 novembre 2010	Entretien à la Préfecture et organisation de l'enquête	Enquête prévue du 11/01 au 11/02/2011.
Jeudi 9 décembre 2010	Arrêté préfectoral n°10/6281 prescrivant l'enquête.	
Du 10 au 15 décembre 2010	Etude du dossier	
Mardi 21 décembre 2010	Entretien avec M.Ambrois Visite des élevages à la Motte et à la Turellerie; Entretien et visite à la mairie Paraphes sur le registre et le dossier.	Visite des lieux à Dangeul et Thoigné.
Mercredi 22 décembre 2010	Parution des annonces légalés :Ouest-France et Le Maine Libre.	
Dimanche 9 janvier 2011	Message internet aux maires des 5 mairies concernées par l'enquête.	
Lundi 10 janvier 2011	Contrôle des affichages dans les cinq mairies et sur les lieux.	
Mardi 11 janvier 2011	première permanence	Entretien à la mairie avec M. Dany Leroux, maire
Mardi 18 janvier 2011	Deuxième permanence	
Samedi 29 janvier 2011	Troisième permanence	
Mardi 1er février 2011	Quatrième permanence	
Vendredi 11 février 2011	Cinquième permanence	1 intervenant
Samedi 12 février 2011	Remise du procès-verbal à M.Ambrois « La Turellerie »	
Jeudi 24 février 2011	Réception de la réponse de l'EARL Ambrois	
Vendredi 25 février 2011.	Remise du rapport et des conclusions à la Préfecture.	

B-RENCONTRES ET ENTRETIENS:

1-Entretien à la mairie de Thoigné:

Le mardi 11 février à 11h, une rencontre avec M.Dany Leroux ,maire de la commune, permet un échange fructueux sur les caractéristiques de Thoigné, ses activités essentiellement agricoles, les problèmes actuels inquiétants de certains secteurs de l'agriculture et l'évolution difficile de certaines exploitations.Les élevages de l'EARL Ambrois, conduits de manière raisonnée, ne génèrent actuellement aucun problème.

2-Rencontres et entretiens avec M.Ambrois Philippe:

La rencontre a lieu au lieudit « La Motte » à Dangeul le mardi 21 décembre à 9h30 et permet :

-la visite de l'atelier porcin de 450 places(à transférer à « La Turellerie » à Thoigné au siège de l'exploitation) qui est un atelier d'élevage sur paille dans un bâtiment ancien assez vétuste. M.Ambrois m'énonce les raisons du transfert:coût de production(besoin en paille;surface nécessaire plus importante),travail plus intense avec déplacements incessants(1/2 actif supplémentaire nécessaire), ce qui tend, malgré un travail pénible étant donné la situation, l'état et la disposition des bâtiments, à annuler toute rentabilité.

-la visite du siège de l'exploitation à « La Turellerie » où se trouve l'autre atelier porcin d'engraissement de 450 places sur lisier.

Cet élevage géré par ordinateur(alimentation et engraissement) est moderne, bien tenu et laisse une liberté de mouvement aux animaux qui m'apparaissent plus propres, en ne générant pas, en outre, trop d'odeurs en raison d'une ventilation centralisée.

Le nouveau bâtiment doublera la superficie de cet atelier et aura les mêmes caractéristiques et l'extension(60 têtes supplémentaires) de l'élevage bovin proche se fera dans le prolongement de l'étable existante.

La création projetée d'un bâtiment nécessaire au stockage de céréales vient aussi judicieusement agrandir un autre hangar de fourrage.

Il m'apparaît cependant que ces bâtiments nécessiteraient ,afin de diminuer l'impact visuel dans un tel site de champs ouverts, une intégration paysagère plus importante par la plantation de haies denses non seulement en essences locales mais aussi en espèces persistantes.

-un entretien franc et complet sur le parcours de M.Ambrois, l'historique de son exploitation, les problèmes rencontrés, les mesures prescrites pour les épandages et la nécessité d'une conduite très raisonnée de ses élevages dans un secteur vulnérable au plan des nitrates et assujetti à un 4ème plan de protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.(Arrêté Préfectoral du 28 juillet 2009).

-une information à la mairie de Thoigné sur la procédure de l'enquête publique, son déroulement et l'affichage à réaliser.(mairie,sièges des exploitations et parcelles d'épandage).

C-VISITES DES LIEUX:

1-Les parcelles du plan d'épandage à Dangeul et Thoigné sont essentiellement des terres labourables (122,44ha en blé, maïs grain et triticales (blé et seigle) avec seulement 3,91ha de prairies permanentes) dont les produits sont valorisés dans les élevages.

Il s'agit de sols très aptes (119,6 ha en classe 2 et seulement) aux épandages et de très bonnes terres agricoles dans une zone favorisée de champs ouverts sur un plateau avec de très larges vues panoramiques.

Les parcelles d'épandage de l'EARL Ambrois, tant à « La Motte » qu'autour de « La Turellerie », sont dotées actuellement de plantes de couverture (CIPAN) et sont bien regroupées en deux îlots principaux autour de deux exploitations dans un rayon maximal de 5 km. Ces parcelles étendues de bonne terre sur un plateau ouvert et légèrement vallonné aux cultures bien tenues dégagent une bonne image d'une agriculture familiale évoluée et bien conduite.

2-Les élevages de la Turellerie et les bâtiments de l'exploitation forment un ensemble harmonieux bien tenu et dégagent aussi tout de suite une impression favorable qui ne sera aucunement démentie par la visite des ateliers bien tenus et soignés.

a- **L'atelier bovin** se fait sur litière accumulée et le fumier (environ 600 tonnes/an) est et sera stocké soit en hiver sur une fumière de 100 m² avec une fosse de 210 m³, soit aussi sur champ à la belle saison.

b- **Les deux porcheries** vont générer environ 1300 m³/an de lisier et les fosses sous les deux ateliers d'une capacité utile de 1100 m³ peuvent permettre un stockage de 10 mois environ, ce qui autorise une bonne latitude de gestion des épandages sur les 117,5 ha de la SPE.

c- **Les apports d'azote organique (93/94 uN/ha) et de phosphore organique (49/50 uP₂O₅/ha)** sont manifestement inférieurs aux normes fixées par la directive nitrates et les prescriptions du SDAGE Loire Bretagne. D'autre part, les estimations des exports par les plantes sont calculées et largement supérieures aux apports organiques.

EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES:

A-ANALYSE:

1-climat de l'enquête:

L'enquête s'est déroulée de manière régulière mais a été des plus calmes; en effet, elle n'a suscité qu'une intervention en mairie et quelques observations orales ont été recueillies à l'extérieur, à Dangeul notamment.

2-éléments quantitatifs:

Ainsi, il n'y a eu aucune observation sur le registre. Cette absence d'interventions n'est pas surprenante au regard, d'une part, d'élevages existant déjà et ne posant pas de problème particulier et, d'autre part, du caractère très rural de la commune où la population vivant essentiellement de l'agriculture n'est pas non plus très habituée à s'exprimer sur de tels sujets.

La bonne image de l'EARL Ambrois qui inspire une confiance certaine explique aussi vraisemblablement cette absence de réaction.

B-SYNTHESE:

La seule observation recueillie à la mairie concerne une crainte relative aux odeurs qui , en raison de l'augmentation de l'élevage porcin à « La Turellerie » , pourraient générer des nuisances olfactives plus importantes qu'actuellement aux habitations les plus proches .

En effet, certaines fois, assez rares néanmoins,il arrive que les voisins tant à 230/240m au nord/nord-est à « La Basse » et à « La Buzinière » qu'au sud/ouest à « La Riverie », bien que cette habitation ne soit pas sous les vents d'ouest dominants, soient incommodés par les odeurs.

Autrement , les éléments recueillis sont tous favorables à L'EARL Ambrois , ce qui dénote une bonne confiance de la population dans la manière de conduire les élevages.

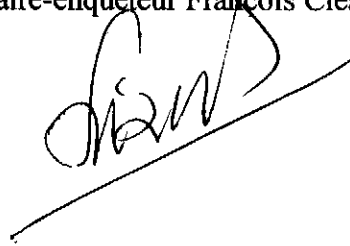
VI-PROCES-VERBAL ET REPONSE DE L'EARL:

1-Le procès-verbal (cf.annexe 1),rédigé le samedi 12 février et remis à M.Ambrois Philippe, mentionne le problème des odeurs pouvant incommoder le voisinage et rappelle les précautions à mettre en oeuvre eu égard à la question des nitrates dans ce secteur vulnérable .

2- Dans sa brève réponse(cf.annexe 2) du jeudi 24 février,M.Ambrois s'engage à veiller à réduire le mieux possible les odeurs pouvant ,à certaines périodes gêner le voisinage.

Au Mans le 24 février 2011

Le commissaire-enquêteur Francois Cléac'h



Département de la Sarthe

Commune de THOIGNE

**EARL AMBROIS: Réorganisation d'un élevage porcin,
extension d'un élevage bovin et mise à jour du plan
d'épandage**

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU MARDI 11 JANVIER AU VENDREDI 11 FEVRIER 2011

Dossier E10000431 / 44 – Monsieur François Cléac'h, commissaire-enquêteur

I-Remarques préalables:

1-L'enquête, qui s'est bien déroulée de manière régulière, a été on ne peut plus calme en n'entraînant qu'une seule intervention en mairie.Ceci n'est guère étonnant dans une petite commune rurale dont l'unique activité est l'agriculture et dont les habitants, déjà peu portés à s'exprimer, le font encore moins sur de telles enquêtes concernant des installations agricoles.

2-Je dois dire aussi que les élevages de M.Ambrois existent depuis de nombreuses années et, bien menés de manière raisonnée, ne posent aucun problème majeur.

En outre, le but de l'enquête,-transfert d'un atelier porcin et augmentation d'un élevage bovin qui obéissent aux prescriptions règlementaires et aux normes préconisées- n'est guère de nature, dans ce secteur voué essentiellement à l'agriculture, à générer une quelconque opposition d'autant plus que la conduite des élevages par l'EARL me semble recueillir une réelle approbation de la part de la population locale.

3- Cependant,les voisins immédiats -La Basse, La Buzinière et La Riverie- sont incommodés à certaines périodes par des nuisances olfactives assez tenaces et leur crainte est réelle d'être davantage encore gênés par l'implantation du deuxième atelier porcin à « La Turellerie ».

Je ne puis que souscrire à leur inquiétude et je pense qu'il est nécessaire , dans un souci de saine précaution, de prévoir un système efficace de récupération et de traitement des gaz en sortie des ateliers.

Par ailleurs, il me semblerait aussi fort judicieux de diminuer l'impact visuel des bâtiments à « La Turellerie »et de procéder à une plantation de haies plus denses et importantes que celles qui existent actuellement.

4- Enfin, il me semble très important de rappeler que le plan d'épandage se situe dans une zone vulnérable au plan des nitrates.En effet ,les taux relevés en 2008/2009 dans les eaux souterraines à 10/20m de profondeurs de trois stations proches-Rouessé-Fontaine, Saint-Rémy-des-Monts et Saosnes-sont vraiment inquiétants (de 67 à 97mg/l) et ,ce qui est en outre encore plus alarmant,c'est que ces taux ,depuis une quinzaine d'années, ne semblent pas amorcer une véritable diminution.

Cette dérive doit impérativement cesser et je ne puis que souhaiter une réussite véritable au quatrième programmes d'actions mis en oeuvre en vue de la protection des eaux contre cette pollution par les nitrates d'origine agricole.

J'invite donc M.Ambrois à continuer à se conformer à une stricte obéissance aux règles d'épandage et à une maîtrise constante sur toutes les cultures et parcelles de la fertilisation azotée qu'elle soit d'origine organique ou minérale.

II-Avis du commissaire-enquêteur:

En conséquence des observations précédentes et,

Vu l'examen de toutes les pièces du dossier soumis à l'enquête publique

Vu les rencontres et entretiens effectués,

Dossier E10000431 / 44 – Monsieur François Cléac'h, commissaire-enquêteur

Vu les visites réalisées sur le terrain,

Vu les résultats de l'enquête publique effectuée,

Et considérant ainsi:

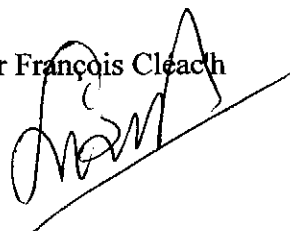
- ◆ Que les élevages actuels porcins et bovin, conduits de manière satisfaisante et raisonnable par un éleveur très averti et conscient des problèmes environnementaux, ne génèrent aucun problème conséquent,
- ◆ Que le transfert projeté de l'atelier porcin de Dangeul à Thoigné est dicté par des raisons rationnelles qui m'apparaissent très recevables tant au niveau de l'allègement des tâches que d'une amélioration recherchée de rentabilité en cette période difficile,
- ◆ Que l'extension projetée de l'élevage bovin valorisant la production céréalière de l'exploitation me semble aussi se concevoir tout aussi clairement dans une diversification nécessaire des productions surtout dans la période actuelle,
- ◆ Que les caractéristiques du projet respectent bien la réglementation en vigueur et surtout les prescriptions départementales imposées dans un secteur vulnérable au niveau des nitrates,
- ◆ Que le projet ne me semble pas en mesure de porter atteinte ,malgré les nuisances olfactives à atténuer pour le voisinage, à l'environnement,
- ◆ Que les transformations envisagées me semblent parfaitement conformes à la pérennisation nécessaire d'une agriculture familiale tellement indispensable à la vie de nos campagnes sarthoises,
- ◆ Qu'il reste malgré tout nécessaire, pour M.Ambrois de continuer et de persister à rester constamment très vigilant,tant dans la quantité de la fertilisation minérale azotée ajoutée que dans l'observance stricte des règles lors des épandages de lisier dans ce secteur devenu si sensible au plan des nitrates.Il y va certainement de la confiance et du respect que la population locale de la zone pourra témoigner aux agriculteurs à l'avenir au niveau du gain tellement vital de la lutte pour l'alimentation en eau potable.

Par ces motifs,

Je donne un avis favorable à la réorganisation de l'élevage porcin et à l'extension de l'élevage bovin avec la mise à jour du plan d'épandage de l'E.A.R.L Ambrois situé au lieudit « La Turellerie » sur la commune de Thoigné.

Au Mans, le mercredi 23 février 2011

Le Commissaire Enquêteur François Cleach



ANNEXES

1-Procès-verbal.

2-Réponse de l'E.A.R.L Ambrois

3-Messages Internet de l'enquête.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROCES-VERBAL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Références

Décret n°77/1133 du 21/09/1977.

Décret n°94/484 du 09/06/1994.

Raison Sociale :E.A.R.L.AMBROIS Philippe.

Lieu d'implantation : Lieudit « La Turellerie » 72260-THOIGNE.

Monsieur Ambrois Philippe,

En application des textes cités en références, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats de l'enquête publique relative à la réorganisation de votre élevage porcin et à l'extension de votre élevage bovin avec la mise à jour du plan d'épandage, se situant au lieudit «La Turellerie » sur le territoire de la commune de Thoigné.

Cette enquête s'est déroulée pendant la période du mardi 11 janvier au vendredi 11 février 2011 en application de l'arrêté préfectoral N° 10-6281 du 09 décembre 2010.

Il vous appartient de m'adresser, dans un délai de douze jours, à compter de ce jour- samedi 12 février- une réponse aux quelques remarques formulées ci-dessous :

1-L'enquête publique, bien organisée par la commune de Thoigné, a été très calme car elle n'a suscité qu'une seule intervention lors des cinq permanences tenues en mairie.

D'autre part, les quelques remarques orales recueillies, tant à Dangeul qu'à Thoigné en dehors de la mairie, sont toutes très favorables tant à la conduite actuelle de vos élevages qu'au transfert de votre élevage porcin de Dangeul à Thoigné et à l'extension de votre élevage bovin ainsi qu'à la mise à jour de votre plan d'épandage.

Ainsi, en conséquence, je puis affirmer que vos élevages porcin et bovin ne soulèvent aucune opposition de la part de vos riverains et de la population locale, ce qui est très rare et je me dois d'ajouter que votre pratique agricole y bénéficie assurément d'une grande confiance.

En outre, il me semble utile de préciser que tout ceci va dans le même sens que la très bonne impression générale que j'ai retirée des contacts et entretiens que nous avons eus, ainsi que de la visite complète de vos élevages.

2-Cependant, je me dois de vous signaler que vous devez porter une vigilance constante au problème des odeurs qui, à certaines périodes, risquent d'affecter les trois habitations les plus proches de vos élevages. Ne conviendrait-il pas, dès maintenant, de mettre en place un système permettant de réduire le mieux possible ces émissions de gaz?

3-Enfin, je pense nécessaire de rappeler que le secteur de Thoigné -comme tout le canton de Marolles-les-Braults- est une zone vulnérable au plan des nitrates où doit s'appliquer l'arrêté préfectoral n°09-3701 du 28 juillet 2009 prescrivant le quatrième plan d'actions en mettre en oeuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Je suis persuadé qu'étant un adepte convaincu d'une agriculture conduite avec raison ,

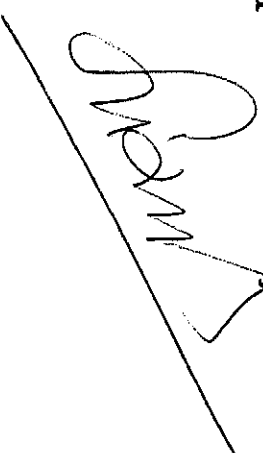
vous allez continuer à oeuvrer dans le même sens afin d'améliorer encore la situation actuelle de vos terres concernant ce problème particulier.

Au Mans, le samedi 12 février 2011

Le commissaire-enquêteur François Cléach.

Vu, à Thoigné le samedi 12 février 2011

M. Ambrois Philippe.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Cléach', written over a horizontal line.



Annexe 2

Objet romprais des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09 76 75 13 13 (appel non surtaxé)

bonjour

messaging

Vous avez : 1113 message(s) dont 1071 non lu(s)

3% sur 5Go

lire un message

- reçus [1071]
- envoyés
- brouillons [4]
- indésirables [34]
- corbeille
- mes dossiers
- bassin l'Au...
- gérer mes dossiers

boîte de réception

précédent message 23 sur 1113 suivant

répondre transférer traiter comme indésirable déplacer vers supprimer imprimer

de :

à :

date : 24/02/11 12:46

objet : Re: Lu : PV d'enquête publique.

ajouter à mes contacts

créer une alerte SMS

voir l'en-tête complet

critères et services

Monsieur Cleac'h

J'ai bien reçu votre p v et suis très attentif aux remarques formulées à propos des odeurs qui viendraient perturber le voisinage. En étant probablement le premier concerné je mettrai tout en oeuvre pour les supprimer ou les atténuer afin de vivre en parfaite harmonie avec mes voisins et ma famille.

Cordialement

Philippe Ambrois

marquer comme non lu

répondre transférer traiter comme indésirable déplacer vers supprimer imprimer

précédent message 23 sur 1113 suivant

anti-spam

boîte de réception en savoir plus

boîte aux lettres en savoir plus



- [Orange en France](#)
- [publicité](#)
- [prévention et protection](#)
- [données personnelles](#)
- [environnement](#)
- [informations légales](#)
- [internet +](#)
- [signaler un contenu illicite](#)
- [AFA protection de l'enfance](#)



bonjour

messenger

Vous avez : 1140 message(s) dont 1098 non lu(s)

3% sur 5Go

lire un message

- reçus [1098]
- envoyés
- brouillons [4]
- indésirables [30]
- corbeille
- mes dossiers
- bassin l'Au...
- gérer mes dossiers

messages envoyés

précédent message 26 sur 69 suivant

renvoyer transférer déplacer vers supprimer

imprimer

de :

à :

ajouter à mes contacts

date : 09/01/11 13:53

créer une alerte SMS

objet : Enquête publique EARL Ambrois à Thoigné.

voir l'en-tête complet

Madame ou Monsieur le Maire,

Comme vous en avez été avisé par la Préfecture de la Sarthe, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique du 11 janvier au 11 février relative à la réorganisation d'un élevage porcin et l'extension d'un élevage bovin avec mise à jour du plan d'épandage. L'enquête concerne l'EARL Ambrois Philippe situé au lieu dit "La Turellerie" sur la commune de Thoigné.

En raison de leur position limitrophe avec Thoigné, les communes de Courgains, Dangeul, Les Mées et René sont aussi concernées par cette enquête d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Je tiens donc à vous remercier déjà pour l'affichage réalisé sur les panneaux de votre mairie et aussi en tout lieu habituel pour ce genre d'enquête.

D'autre part, comme vous le précise la note préfectorale, votre Conseil Municipal aura à émettre un avis sur ce dossier avant la fin de février ; aussi, vous serais-je très reconnaissant de bien vouloir m'adresser une copie de la délibération produite à cet effet.

Conformément à la loi, je tiendrais cinq permanences à la mairie de Thoigné les 11, 18, 29 janvier et le 2 février de 9h à 12h ainsi que le 11 février à la clôture de l'enquête de 16h à 19h.

En vous remerciant, Madame ou Monsieur le Maire, de votre concours, je vous prie de croire en mes sentiments les plus distingués.

Cléach François 43 81 40 21)

101, rue de la Rivière
72000-Le Mans

marquer comme non lu

renvoyer transférer déplacer vers supprimer

imprimer

précédent message 26 sur 69 suivant

- [Orange en France](#)
- [publicité](#)
- [prévention et protection](#)
- [données personnelles](#)
- [environnement](#)
- [informations légales](#)
- [internet +](#)
- [signaler un contenu illicite](#)
- [AFA protection de l'enfance](#)